

REUNION DU 12 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	06/12/2017	Affichage	12/12/2017
-------------	------------	-----------	------------

les membres du conseil municipal : LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic, LE BUZULLIER Chantal.

Absents excusés : TAPSOBA Désiré, BISSON Caroline, HEUVET David, MAUDUIT Ludovic.

Absents : HELAINE Stéphane, LE BIHAN Stéphane.

Pouvoirs : TAPSOBA Désiré donnant pouvoir à LEGENDRE Martine, BISSON Caroline donnant pouvoir MONTAGNE Noël, MAUDUIT Ludovic donnant pouvoir BISSON Valérie.

Le conseil municipal, après avoir désigné Valérie BISSON comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017.

PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DE LOZON 171212-01

Vu la délibération du 10 octobre 2017 du conseil municipal approuvant l'avant-projet sommaire de la salle de convivialité de Lozon,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif de la salle de convivialité de Lozon,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De valider l'avant-projet définitif
- D'autoriser le dépôt du permis de construire
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises
- De solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide à l'unanimité :

- De valider l'avant-projet définitif.
- D'autoriser le dépôt du permis de construire
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises
- D'autoriser le Maire à solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération

PRIX DE VENTE DES 3 PARCELLES ROUTE DE QUIBOU 171212-02

Vu la délibération du 10 octobre 2017 autorisant le dépôt d'un permis d'aménager pour les trois parcelles de terrain détachées sur la parcelle AI 97,

Vu l'estimation du bien réalisée par le pôle d'évaluation domaniale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal :

- dit que le prix de vente de chaque parcelle sera de 32 000 €.
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains.

RETROCESSION DES CHARGES RELATIVES AU BASSIN DE FORMATION 171212-03

En 2015, Saint-Lo Agglo a rétrocédé les charges liées au bassin de formation à chacune des communes de l'ex canton de Marigny. Toutefois, dans un souci de faciliter le mandatement des dépenses, seule la commune de Marigny-le-Lozon a réglé les factures liées à l'activité du bassin de formation.

Il est demandé aux communes concernées par la rétrocession de cette charge de reverser à la commune de Marigny-le-Lozon le montant versé par Saint-Lo Agglo de la manière suivante :

Théréval	2 619.00 €
Saint-Gilles	1 319.00 €
Rémilly-sur-Lozon	946.00 €
Montreuil-sur-Lozon	451.00 €
Le Mesnil-Amey	400.00 €
Le Mesnil-Vigot	377.00 €
Le Mesni-Eury	256.00 €
TOTAL	6 368.00 €

Le versement de la rétrocession des charges du bassin de formation au profit de la commune de Marigny-le-Lozon est adopté à l'unanimité

INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A AUTORISATION : GAEC BB 171212-04

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande présentée par le GAEC BB dont le siège social est situé au lieu-dit « Hôtel Rauline » à Hauteville-la-Guichard, pour l'exploitation d'un élevage porcin de 1983,6 animaux équivalents avec 1 200 places d'engraissement qu'il exploite à la dite adresse et au lieudit « la Bijude » à le Mesnilbus.

Cette installation est soumise à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une enquête publique se déroule du 21 décembre 2017 au 18 janvier 2018 inclus en mairies de Hauteville la Guichard et de le Mesnilbus, où un registre est ouvert.

Marigny-le-Lozon se trouve dans le rayon d'affichage de 1 km autour du plan d'épandage de l'installation.

Aussi, un avis d'enquête est affiché en mairie de Marigny-le-Lozon, et le conseil municipal doit donner son avis avant le 2 février 2018.

L'avis que le conseil municipal est appelé à formuler est indépendant du déroulement de l'enquête et ne doit pas être motivé par les résultats de celle-ci.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Formule un avis favorable à l'extension d'un élevage laitier par le GAEC BB sise à Hauteville-la Guichard.

Questions diverses

- **LOGEMENTS COMMUNAUX : isolation des combles**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis avec l'entreprise VARIN de Percy pour procéder à l'isolation des combles des logements communaux (9 776 € HT). Une prime de 2 760 € devrait être reversée à la mairie.

- **AMENAGEMENT FUTUR DU BOURG : réunion publique du 8 décembre 2017 :**

Le 8 décembre dernier, environ 80 personnes ont assisté à la réunion publique de présentation à la population de Marigny-le-Lozon des projets d'aménagements futurs du bourg. Cette réunion fut riche en échanges et observations constructives. Une réunion avec les commerçants est prévue le 20 décembre à 20h30.

- **GENDARMERIE DE MARIGNY :**

La gendarmerie de Marigny est ouverte au public les 4, 11, 18 et 29 décembre 2017 de 8h à 12h. Ces permanences sont mises en place à titre expérimental afin de vérifier l'utilité d'une permanence sur le site de Marigny. C'est pourquoi, Monsieur le Maire encourage à informer largement sur ces permanences.

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février sur Marigny-le-Lozon. Cinq agents recenseurs ont été recrutés :

- Elise COUILLARD
- Marie-Noëlle OSMOND
- Virginie PICHON
- Axel POU-VICH
- Virginie ROGER

- **FERMETURE MAIRIE :**

En raison des congés la mairie de Marigny sera fermée :

- le mardi 26 décembre après-midi
- le vendredi 29 décembre après-midi

la mairie de Lozon sera fermée :

- du 26 décembre au 5 janvier inclus.

- **PERMANENCE ELECTIONS :**

Une permanence « élections » est mise en place en mairie de Marigny le samedi 30 décembre de 9h à 12h.

CALENDRIER DES ELUS :

- 6 janvier 2018 à 11h : vœux du Maire à Lozon
- 16 janvier 2018 à 20h30 : prochain conseil municipal
- 19 janvier 2018 à 20h30 : vœux du Maire à Marigny